

Motion sur la structure du Lycée Général et Technologique Champlain

Le Conseil d'Administration réuni le 26 juin 2013 s'étonne de la création d'une douzième division de seconde alors que des postes sont supprimés et que les locaux sont déjà utilisés à leur capacité maximum.

Afin qu'un tel dispositif puisse être assumé, le Conseil d'administration demande que les postes de professeurs et de surveillants nécessaires à l'encadrement des élèves soient créés.